



Convention " Plongée Enfant " des Clubs affiliés à la FLASSA

1	Introduction.....	1
2	Plongée enfant.....	1
2.1	Section plongée au sein d'un club.....	1
2.2	Le baptême en tant qu'événement.....	2
3	Matériel de plongée.....	2
3.1	Equipement de plongée des enfants.....	2
3.2	La location du matériel Plongée Enfant FLASSA.....	2
3.2.1	La durée de la location.....	2
3.2.2	Prix de location.....	2
3.2.3	Révision et détérioration du matériel loué.....	2
3.2.4	Gonflage des blocs.....	2
4	Bon de livraison – Matériel de plongée enfant FLASSA.....	3

1 Introduction

La plongée pour les enfants ne s'intègre pas dans le cursus pour adultes, son caractère est plutôt ludique et moins sportif. Le but devra être que les enfants prennent plaisir à la plongée : l'apprentissage se fera donc par des jeux aquatiques en surface et sous l'eau avec et sans scaphandre.

Pour les clubs, il s'agit de garantir un encadrement pédagogique des enfants vers la pratique de la plongée en toute sécurité.

2 Plongée enfant

2.1 Section plongée au sein d'un club

- Avoir un **moniteur CMAS agréé FLASSA** comme responsable de la plongée enfant.
- Selon le nombre d'enfants, **avoir une équipe d'encadrants** qui peut se composer de moniteurs supplémentaires, de plongeurs niveau CMAS★★★ et, en piscine, d'assistants plongeurs confirmés niveau CMAS★★ minimum.
- **L'âge minimum des enfants** qui pourront s'inscrire est de 11 ans.
- **Une autorisation parentale** doit être obligatoirement produite avant le début des activités.
- Les enfants doivent obligatoirement suivre un **examen médico sportif – le certificat fédéral n'est pas suffisant.**
- **Les enfants doivent savoir nager**, sans équipement, sur une distance de 50 mètres.
- Des **licences FLASSA** seront attribuées aux enfants inscrits dans les clubs concernés.
- La formation éventuelle vers des brevets « Plongée-Enfants » doit se faire obligatoirement suivant les règlements CMAS.
- *La FLASSA se réserve le droit de vérifier si toutes les conditions définies par ce règlement sont réunies afin de donner feu vert à un club pour le démarrage d'une section plongée enfant.*



2.2 Le baptême en tant qu'événement

- Le club fournira une liste des moniteurs et encadrants prévus avec sa demande de location de matériel.
- L'âge minimum est fixé à 11 ans.
- Une autorisation parentale est obligatoire.

3 Matériel de plongée

3.1 Equipement de plongée des enfants

Le matériel doit être parfaitement adapté aux enfants, en état de fonctionnement irréprochable.

3.2 La location du matériel Plongée Enfant FLASSA

- Toute demande de matériel sera à adresser au secrétariat de la Flassa.
- Toute remise et tout retour doit se faire au secrétariat de la Flassa.
- Toute remise de matériel sera consignée sur le formulaire officiel de la FLASSA et contresignée, à la remise comme au retour.

3.2.1 La durée de la location

- Le matériel ne peut être loué qu'au maximum pour un trimestre, une nouvelle demande doit être faite pour toute prolongation.
- La prolongation d'une location trimestrielle peut être refusée pour des raisons de demandes concurrentielles de la part d'autres clubs membres de la FLASSA.

3.2.2 Prix de location

Par équipement complet :

- Par événement : gratuit.
- Pour un mois, ou pour un trimestre continu → voir site internet Flassa.

3.2.3 Révision et détérioration du matériel loué

- Toute révision et entretien normal est à charge de la FLASSA.
- Toute détérioration volontaire ou involontaire ainsi que toute perte de matériel est à charge du club loueur.

3.2.4 Gonflage des blocs

Pour simplifier la mise à disposition des blocs de plongée, et d'offrir le matériel en état opérationnel :

- La sortie des blocs se fera en état gonflé à 200 bars.
- Le retour des blocs vers la FLASSA se fera également en état gonflé.
- Le non-respect de cette règle impliquera un gonflage par un responsable de la FLASSA et les frais réels seront facturés au club concerné.



4 Bon de livraison – Matériel de plongée enfant FLASSA

Responsable FLASSA				
	prix / équipement	du	au	prix
Evénement	gratuit			gratuit
Location				
par mois				
par trimestre				
Compte de la FLASSA : IBAN LU48 1111 0458 9413 0000 BIC CCPL		Prix total		
		Payé, le		
Club				
Personne responsable				
Nom et prénom				
Adresse				
CP et localité				
GSM				
Matériel (Dét. / veste / bloc)	Numéro(s)	Remarques – état initial – défauts constatés		
Date de sortie		Date de retour		
Signature FLASSA		Signature FLASSA		
Signature Club		Signature Club		